



Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le

ID : 057-800383861-20221117-DELIB2022172-DE

Extrait du registre des délibérations Réunion du 9 Novembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le neuf novembre à 17 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 18 août 2022.

Etaients présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI
Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE

Etait absente :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA

N° 2022- 17

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2

L'élaboration du budget 2022 s'inscrit dans la continuité du budget de 2021, en période de crise sanitaire. Notre reprise d'activité a entraîné des coûts de cession des artistes et d'énergie à la hausse.

Le budget de la masse salariale s'explique par le fait que nous imputons le salaire net au lieu du salaire brut, les charges sociales étant réparties dans d'autres comptes, ce qui rend la proposition des ajustements ci-dessous possible.

Section de Fonctionnement			
Dépenses			
Chapitre	Article	Intitulé	Demande ajustement
0 11	6288	Autres	-2 000,00
0 11	6283	Frais de nettoyage des locaux	-1 000,00
0 12	62181	Autre personnel extérieurs - Formation	-4 700,00
0 12	62182	Autres personnels extérieurs - Technique	-4 500,00
0 12	6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion	-500,00
0 12	64113	Salaire permanent	-54 500,00
0 11	6061	Fourniture non stockables (eau, énergie)	15 000,00
0 11	607	Achat de marchandises	5 000,00
0 11	61351	Locations mobilières équipements scéniques	3 000,00
0 11	61352	Locations mobilières autres	3 500,00
0 11	61558	Autres biens mobiliers	3 000,00
0 11	6236	Catalogues et imprimés	3 000,00
0 11	6247	Transport collectif du personnel	300,00
0 11	6251	Voyages et déplacements	1 500,00
0 11	6257	Réception	3 000,00
0 11	6262	Frais de télécommunication	3 000,00
0 11	6281	Concours Divers (Cotisations)	1 500,00
0 12	6451	Cotisation à l'URSSAF	8 000,00
0 12	6452	Cotisations mutuelle	4 000,00
0 12	6453	Cotisations aux caisses de retraite	9 000,00
0 42	773	Mandat annulés exercice antérieur	4 200,00
65	658	Charges diverses de gestion courante	200,00
TOTAL			0,00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE

les crédits de la décision modificative n°2 selon le tableau ci-dessus

Membres élus : 5

En activité : 5

Membres présents : 4

Membres absents excusés : 0

Membres absents : 1

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

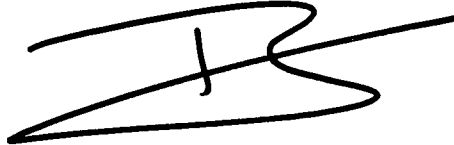
Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le

ID : 057-800383861-20221117-DELIB2022172-DE

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
Hayange, le 14 novembre 2022

Le Président,
Alessandro BERNARDI

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' and 'B' connected together, with a horizontal line extending to the right.